



Conseil économique et social

Distr. générale
20 octobre 2008
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2009
19-28 janvier 2009

**Rapports quadriennaux présentés pour la période
2004-2007, par l'entremise du Secrétaire général
en application de la résolution 1996/31 du Conseil,
par les organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens	2
2. Indegenous Peoples Survival Foundation	6
3. Association internationale de droit pénal	9
4. Forum international des ONG pour le développement indonésien	12
5. Partnership for Indigenous Peoples Environment	17

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales sont publiés sans avoir été revus par les services d'édition.



1. CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens

(Statut consultatif général octroyé en 2004)

Partie I Introduction

i) Objectifs, buts et principales modalités d'action de l'organisation

CIVICUS est une organisation internationale à but non lucratif qui s'attache à renforcer l'action citoyenne et la société civile partout dans le monde. Le dessein de CIVICUS est de contribuer à l'avènement d'une communauté mondiale de citoyens actifs, éclairés et engagés qui s'investissent dans la recherche d'une solution aux problèmes auxquels l'humanité doit faire face.

Programmes, projets et activités

CIVICUS s'emploie à réaliser ses objectifs par le biais des programmes suivants : a) l'indice de la société civile, qui détermine, au moyen d'une méthode de recherche active, l'importance de la société civile dans les divers pays de la planète. Il porte à l'heure actuelle sur une cinquantaine de pays; b) les réseaux de la société civile, qui regroupent des organismes de la société civile dont l'action va dans le sens des valeurs et des objectifs de CIVICUS; c) l'observatoire de la société civile, qui permet de mobiliser la société civile en vue de réagir vite, utilement et en respectant certains principes à des événements mettant en danger le droit fondamental de la société civile à s'exprimer collectivement, à s'associer et à s'organiser de par le monde; d) le programme relatif au développement et à la diffusion des connaissances, qui vise à étendre et diffuser la connaissance en vue de consolider la société civile et de la sensibiliser davantage aux problèmes qui se posent à ce niveau dans le monde entier; e) le programme relatif à la légitimité, la transparence et la responsabilité, qui œuvre à la consolidation de ces trois principes au sein des organismes de la société civile et vise à renforcer la crédibilité de ces derniers grâce à une meilleure gouvernance; f) le programme relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement et à l'Action mondiale contre la pauvreté, qui mobilise la société civile et dynamise l'action commune en faveur de la réalisation de ces objectifs; g) le programme relatif à la gouvernance participative, qui renforce les moyens dont la société civile dispose pour influencer sur la gouvernance aux niveaux local, national et international et pour faire entendre sa voix; h) l'Assemblée mondiale, qui est la principale instance regroupant, chaque année, les praticiens de la société civile, les chercheurs, les militants, les dirigeants d'entreprise engagés et les représentants des organismes de développement; i) le projet spécial relatif à l'action bénévole et militante, dans le cadre duquel, en novembre 2006, CIVICUS a prorogé, à New Delhi, le mémorandum d'accord conclu avec l'Association internationale pour le bénévolat et le programme des Volontaires des Nations Unies.

Partie II

Contribution aux travaux des organismes des Nations Unies

En sa qualité de réseau mondial de mobilisation de la société civile, CIVICUS, à laquelle le Conseil économique et social a octroyé le statut consultatif général en 2004 a, depuis lors, consolidé sa contribution aux travaux du Conseil, notamment pour ce qui est de la participation et de l'action citoyenne en faveur des Nations Unies, de l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la réforme de l'ONU.

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies

CIVICUS a, notamment, été représentée en qualité d'observateur ou de participant aux réunions suivantes qui se sont tenues au Siège des Nations Unies à New York : débats informels avec la participation des organisations non gouvernementales, débats de haut niveau, débats de réunions spéciales de haut niveau, consultations officieuses à participation non limitée, réunions d'information du Président de l'Assemblée générale à l'intention de la société civile, auditions de la société civile, réunions organisées par le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, réunions organisées par le Département de l'information, conférences annuelles du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, forums d'organisations non gouvernementales et réunions relatives au Pacte mondial.

Des représentants de l'ONU ont participé aux réunions suivantes :

2004 : Lancement de l'Action mondiale contre la pauvreté, à Johannesburg, du 20 au 22 septembre; Conférence sur la réforme des institutions internationales organisée par le Forum mondial des réseaux de la société civile (UBUNTU) à Barcelone (Espagne) les 23 et 24 septembre;

2005 : Réunion avec des représentants de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies sur l'état de la société civile en Amérique latine, à Buenos Aires, le 7 février;

2006 : Congrès mondial de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, à Buenos Aires, le 6 novembre; communication sur la démocratisation de l'ONU; Assemblée mondiale de CIVICUS, à Glasgow (Royaume-Uni), du 21 au 25 juin; Conférence sur la réforme des institutions internationales organisée par UBUNTU, à Genève, les 20 et 21 novembre;

2007 : Assemblée mondiale de CIVICUS, à Glasgow (Royaume-Uni), du 27 au 31 mai; débat et séminaire sur la réforme des institutions internationales organisés par UBUNTU, à Barcelone (Espagne), du 1er au 3 décembre.

Caractéristiques des activités : Par les activités qu'elle mène en sa qualité d'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, CIVICUS œuvre à la promotion de la Charte des Nations Unies et des grands principes de l'Organisation. Plus particulièrement, elle défend les droits de l'homme ainsi que les principes et pratiques démocratiques et milite en faveur de leur respect, et elle œuvre à une plus grande démocratisation des institutions intergouvernementales. Dans le droit fil de la tâche qu'elle s'est

assignée, CIVICUS intervient pour que la société civile puisse pleinement et véritablement participer aux travaux de l'ONU, et en particulier pour faire entendre la voix de ceux qui en sont habituellement exclus.

On pourra, à ce sujet, citer les exemples suivants : a) Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile : le Secrétaire général de CIVICUS était membre du Groupe, dont le rapport a été publié le 21 juin 2004. Résultats obtenus : amélioration des relations entre l'ONU et la société civile; b) Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : CIVICUS a, en son propre nom et en sa qualité d'hôte de l'équipe de soutien à l'Équipe internationale de facilitation de l'Action mondiale contre la pauvreté, maintenu des contacts réguliers avec les représentants de la Campagne et coordonné des actions conjointes et des campagnes de mobilisation mondiale en vue de la réalisation de ces objectifs. Résultats obtenus : information, éducation et mobilisation de la société civile en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c) auditions informelles interactives de l'Assemblée générale avec les représentants des organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé tenues à New York, au Siège de l'ONU, les 23 et 24 juin 2005 : CIVICUS et la Campagne Objectifs du Millénaire se sont employées à faire participer la société civile à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (Sommet mondial de 2005), tenue du 14 au 16 septembre 2005 au Siège de l'Organisation. Résultats obtenus : participation de la société civile à la Réunion de haut niveau.

En 2006, les représentants de CIVICUS auprès de l'ONU ont pris une part active aux consultations organisées au Siège de l'ONU par le Bureau du Président de l'Assemblée générale en vue d'améliorer les relations entre l'Assemblée et la société civile. Résultats obtenus : amélioration des relations entre l'Assemblée générale et la société civile, particulièrement par le biais des réunions périodiques d'information organisées par le Président de l'Assemblée à l'intention de la société civile.

Fonds des Nations Unies pour la démocratie : Le Secrétaire général de CIVICUS a été membre du Conseil consultatif du Fonds en 2006-2007. Résultats obtenus : progrès en vue de régler les questions relatives au financement des activités de la société civile.

Pacte mondial : Le représentant de CIVICUS auprès de l'ONU a tenu, le 28 décembre 2006, au Siège de l'ONU à New York, des consultations avec des responsables du Pacte, qui ont porté sur la responsabilité citoyenne des entreprises et leur obligation de rendre compte.

Si l'importance des interventions varie selon le cas, nous nous permettons d'avancer que, prises dans leur ensemble, elles illustrent avec pertinence l'engagement résolu de CIVICUS en faveur des principes des Nations Unies, notamment pour ce qui est d'élargir l'espace accordé à la société civile et d'assurer sa plus grande participation aux travaux.

ii) Coopération avec des organismes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Au cours de la période considérée, la délégation de CIVICUS auprès de l'ONU a continué d'axer ses activités sur : a) l'élargissement de l'espace accordé à la société civile et l'intensification de la participation de celle-ci aux travaux de l'Organisation; b) les droits de l'homme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c) la réforme de l'ONU.

Des contacts réguliers ont été maintenus avec, notamment, le Conseiller spécial pour les relations avec la société civile, le Bureau du Président de l'Assemblée générale, le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour la démocratie et le Conseil consultatif de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit.

iii) Activités à l'appui de l'application des instruments internationaux

Objectifs du Millénaire pour le développement : Grâce à ses relations de travail avec la Campagne du Millénaire et sa collaboration avec l'Action mondiale contre la pauvreté, CIVICUS est en mesure de participer activement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. S'il est vrai que tous les objectifs sont interdépendants, CIVICUS axe son action tout d'abord sur l'**objectif 1** (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) car il conditionne tous les autres, puis sur l'**objectif 8** (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

CIVICUS a élaboré un référentiel qui vise à renforcer les moyens dont la société civile dispose pour faire campagne en faveur de la réalisation de ces objectifs et il est mis gracieusement à la disposition de toutes les associations, qu'elles soient ou non membres de CIVICUS.

Adaptation aux changements climatiques : « The Road to Bali », publié dans la lettre d'information électronique, vise à informer, éduquer et mobiliser la société civile concernant les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques (Johannesburg, septembre-novembre 2007); **e-CIVICUS**, lettre hebdomadaire sur les questions d'intérêt pour la société civile, diffusée électroniquement à plus de 82 000 exemplaires, comporte une rubrique mensuelle « Vu de l'ONU ».

Partenariat entre le programme relatif à l'indice de la société civile et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : La collaboration avec le PNUD remonte à 1999 et elle porte sur l'élaboration de l'indice pour 19 pays, auxquels viennent s'ajouter, dans une nouvelle phase, six pays africains et arabes, en collaboration avec d'autres associations de la société civile.

2. Indigenous Peoples Survival Foundation

(Statut consultatif spécial octroyé en 2004)

Partie I

Introduction

L'Indigenous Peoples Survival Foundation (IPSF) a été fondée en 1979 par des autochtones et a d'abord pris le nom de Chitral Mission of Humanity, organisme qui visait à préserver la culture des tribus Kalash et Khow. Ces tribus vivent isolées dans l'Himalaya depuis plus d'un millier d'années et leurs membres sont censés être les descendants de l'armée d'Alexandre le Grand.

Partie II

Contribution aux travaux des organismes des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies

Les peuples Kalash et Khow ne connaissaient l'ONU que de nom, par les médias. Ils ne connaissaient pas l'existence de la Charte des Nations Unies, et encore moins ses buts. Ils n'avaient jamais été en contact avec l'ONU. Il faut savoir que leurs liens avec le monde extérieur (routes, communications téléphoniques) sont interrompus six mois par an, en raison de l'isolement géographique et de la sévérité du climat. Depuis des années, la Fondation s'emploie à faire entendre leur voix à l'ONU et, parallèlement, diffuse des matériels d'information de l'Organisation destinés à faire prendre conscience aux peuples autochtones de leurs droits fondamentaux, et notamment de leur droit inhérent à la dignité et la conservation de soi. La Fondation est le seul représentant de ces tribus auprès du monde moderne. Elle a fait connaître à ces tribus les buts des Nations Unies et a fait prendre conscience, au sein de l'ONU, de leur triste sort. Grâce à ses activités, ces deux tribus ont pris conscience de leur place au sein du système des Nations Unies. La Fondation participe depuis 1995 à l'Instance permanente sur les questions autochtones et elle a recueilli et diffusé auprès de ces tribus, perdues dans leurs lointaines montagnes, les informations qu'elle a amassées lors de ces réunions. Ce travail d'éducation ne s'est pas fait en un jour. Aujourd'hui, après plusieurs années, on peut dire que la documentation de l'ONU est connue de ces peuples anciens. La Fondation s'emploie, en collaboration avec l'Instance permanente et le Conseil économique et social, à faire assister les chefs tribaux aux réunions de l'Instance, où ils peuvent voir de leurs propres yeux comment l'ONU défend leurs droits fondamentaux, leurs ressources naturelles, leurs coutumes et traditions et leur mode de vie séculaire. Seule la Fondation, parce qu'elle jette des passerelles, permet à ces peuples d'exprimer leurs difficultés devant l'ONU, et elle est la seule à les informer de ce qui se fait dans les institutions du monde moderne. Les peuples autochtones de par le monde, parce qu'ils sont déterminés à ne pas abandonner leurs coutumes et leurs traditions, ont toujours été exclus et violentés par les peuples et les États qui les entourent. La Fondation donne une voix aux sans voix, et elle offre aux peuples autochtones l'occasion de partager leur savoir avec la société moderne. Elle a

activement participé, depuis 2001, à toutes les sessions de l'Instance permanente, tenues au Siège de l'Organisation à New York. C'est ainsi qu'au cours de la période considérée, elle a activement pris part aux troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions (respectivement du 10 au 21 mai 2004, du 16 au 27 mai 2005, du 15 au 26 mai 2006 et du 14 au 25 mai 2007) et elle a, à cette occasion, préparé des déclarations qui ont été consignées, et qui ont été diffusées par le Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones.

ii) Activités menées en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les principales activités entreprises dans ce domaine sont récapitulées ci-après.

**Objectif 1
Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

Cible 2

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Activités

- Livraison d'une assistance alimentaire, notamment transport de blé destiné à 300 familles autochtones le long de l'année et à 3 000 familles durant l'hiver himalayen, marqué par des conditions extrêmes et par l'épuisement des stocks de vivres
- Octroi de microcrédits à des autochtones afin qu'ils puissent reprendre pied. C'est là une activité viable par laquelle la Fondation a œuvré à la réalisation de cet objectif. Ainsi, un prêt de 2 000 roupies (environ 50 dollars) a permis à un jeune Kalash d'acheter des outils pour se lancer dans la cordonnerie et, partant, de subvenir aux besoins de sa famille et d'en améliorer le niveau de vie
- Installation de dispensaires de campagne gratuits pour les membres des tribus Kalash et Khow
- Distribution de médicaments essentiels et examens ophtalmologiques, le tout gratuitement dans le cadre de la médecine préventive

**Objectif 2
Rendre l'enseignement primaire universel**

Cible 3

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Activités

- La Fondation a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation par l'installation du World Rooftop Royal Observatory for Science, observatoire scientifique grâce auquel les élèves des vallées à population autochtone peuvent observer le ciel

- Le siège de la Fondation, situé à Chitral (Pakistan), dispose d'un centre d'initiation à l'informatique, dont les services sont gratuits, et permet aux jeunes d'acquérir des connaissances élémentaires leur ouvrant la voie à des emplois dans le secteur non traditionnel
- La Fondation a par ailleurs animé une série de causeries informelles dans des villages afin d'informer les autochtones des avantages et inconvénients de produits qui ne leur sont pas familiers. Ainsi, lorsque le DDT a été mis à la portée des autochtones, ceux-ci n'en connaissaient pas les effets préjudiciables, alors que depuis des années le reste du monde savait qu'il était hautement toxique et cancérigène. Des villageois ont ainsi perdu la vue à la suite de l'ingestion de DDT, ayant réutilisé les sacs dans lesquels ce produit avait été transporté pour y stocker leur blé. Certaines femmes se servaient même du DDT pour traiter les poux. La Fondation a diffusé des informations auprès des membres des tribus sur les dangers de produits chimiques de cette sorte.

iii) Activités à l'appui de l'application des instruments internationaux

1. L'ONU est une organisation universelle qui œuvre, avec les États Membres, à la paix et au développement. La Fondation, pour sa part, est une organisation qui agit au niveau local, avec les populations, et particulièrement avec les peuples autochtones, pour la défense de leurs droits fondamentaux et leur développement.

2. La Fondation participe, chaque année, à diverses réunions organisées par l'ONU ainsi qu'à l'Instance permanente sur les questions autochtones et à d'autres réunions se tenant au Siège de l'Organisation à New York.

3. Le Président de la Fondation s'adresse très souvent à des communautés autochtones dans le cadre des conseils de village et des réunions sociales, culturelles et religieuses, l'objet étant de promouvoir les instruments internationaux des Nations Unies.

4. La Fondation agit en harmonie avec les populations locales et elle jette des passerelles entre les tribus Kalash et Khow et l'ONU. Ces peuples n'ont pas de contact avec le monde extérieur et ne connaissent guère les avantages que l'ONU peut leur procurer. La Fondation leur fait prendre conscience de leur droit à la justice et au respect des promesses énoncées dans les instruments et accords internationaux.

5. La Fondation fait connaître les instruments internationaux des Nations Unies à des peuples qui ne connaissent l'ONU que de nom. Elle fait naître un lien constructif entre l'ONU et les tribus et en fait apparaître les avantages. Elle rappelle sans cesse aux membres des tribus qu'ils ont, en tant que peuple et en tant qu'êtres humains, des droits fondamentaux et que l'ONU peut les aider à réaliser le progrès social et, partant, à améliorer leurs conditions de vie.

3. Association internationale de droit pénal

(Statut consultatif spécial octroyé en 1948)

Partie I

Introduction

Objectifs et moyens de les réaliser

L'Association internationale de droit pénal est un organisme doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Aux termes de ses statuts, elle estime que la criminalité, sa prévention et sa répression doivent être envisagées tant au point de vue de l'étude scientifique du crime et du criminel, qu'au point de vue des garanties juridiques de la société et du délinquant. Elle vise à promouvoir le progrès de la législation et des institutions assurant une justice toujours plus humaine et plus efficace. Elle consacre son attention et l'objet de ses études et des réformes à tous les systèmes juridiques principaux, tant de droit écrit que de droit coutumier, ainsi qu'au domaine du droit international pénal, de fond aussi bien que de procédure. Dans l'exercice de ses activités, l'Association se fonde sur les principes établis par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Partie II

Activités scientifiques

L'Association définit ses programmes en fonction des problèmes les plus ardues qui se posent dans le domaine du droit pénal, et elle contribue, par ses réunions d'ordre scientifique, à la réalisation des objectifs du Conseil économique et social, et plus particulièrement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), concernant le crime organisé, la prévention du terrorisme et le blanchiment de l'argent. Elle est régulièrement représentée aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Dix-septième Congrès international de droit pénal : L'Association a tenu son dix-septième Congrès international de droit pénal à Beijing en septembre 2004. Celui-ci faisait suite au seizième Congrès, tenu à Budapest, où, pour la première fois depuis la création de l'Association, un seul sujet avait été débattu, à savoir les systèmes pénaux à l'épreuve du crime organisé. Pour le dix-septième Congrès, de nouveau, plusieurs sujets ont été inscrits à l'ordre du jour, qui relevaient des quatre domaines d'activités habituels : i) droit pénal général; ii) droit pénal spécial; iii) procédure pénale; iv) droit pénal international.

Ces quatre sujets étaient les suivants :

- La responsabilité pénale des mineurs dans l'ordre interne et international;
- Corruption et infractions assimilées dans les transactions commerciales, contribution au programme mondial des Nations Unies contre la corruption;
- La mise en œuvre des principes de procédure pénale dans les procédures disciplinaires;

- Les compétences criminelles concurrentes nationales et internationales et le principe *ne bis in idem*.

Le Congrès a de plus traité des questions suivantes lors de tables rondes :

- Caractéristiques régionales et nationales du trafic de femmes et d'enfants (débat sur l'impact du Protocole additionnel à la Convention de Palerme);
- Criminalité informatique, cyberterrorisme, pédopornographie et criminalité financière, également traités dans le cadre des colloques préparatoires de Rio de Janeiro et d'Athènes.

Préparatifs du dix-huitième Congrès de droit pénal international : À la suite du Congrès de Beijing, le Conseil de direction a, en 2006, arrêté les quatre sujets devant faire l'objet du dix-huitième Congrès, qui doit se tenir à Istanbul en septembre 2009, à savoir :

1. L'élargissement des formes de préparation et de participation;
2. Le financement du terrorisme;
3. Mesures procédurales spéciales et respect des droits de l'homme;
4. Le principe de compétence universelle.

Ces sujets font l'objet de débats lors de colloques préparatoires. Deux d'entre eux se sont déjà tenus : l'un portant sur le sujet 1 (La Coruña (Espagne), du 5 au 8 septembre 2007), et l'autre sur le sujet 4 (Xi'An (Chine) du 12 au 15 octobre 2007).

Les rapports nationaux aux colloques préparatoires ainsi que les rapports généraux et les projets de résolution ont été publiés dans quatre volumes consécutifs de la *Revue internationale de droit pénal* et ils représentent plus de 2 200 pages.

Première Conférence mondiale de droit pénal : En plus des préparatifs du prochain congrès quinquennal, le Groupe national mexicain de l'Association a organisé une conférence à Guadalajara (Mexique), du 19 au 22 novembre 2007. Dans le cadre d'ateliers de travail, les participants y ont débattu les problèmes contemporains les plus pressants en matière de lutte contre la criminalité, à savoir le terrorisme international et son financement, la lutte contre le trafic de personnes dans un monde globalisé, les méthodes proactives d'investigation contre le crime organisé et le terrorisme, la mondialisation et le crime organisé, la cybercriminalité et le processus d'harmonisation internationale en droit pénal.

Jeunes pénalistes : Au Congrès qui s'est tenu à Budapest en 1999, l'Association a créé le Comité des jeunes pénalistes. Les membres de ce comité – à l'heure actuelle, cinq juristes et chercheurs de diverses régions du globe (Grèce, Belgique, Brésil, Égypte et États-Unis d'Amérique), spécialistes du droit pénal, du droit pénal international et des droits de l'homme – participent à toutes les manifestations organisées par l'Association, en qualité de représentants des jeunes pénalistes et de rapporteurs. Le Comité a lui-même organisé une table ronde spéciale à l'intention des jeunes pénalistes, qui portait sur l'un des sujets retenus pour le colloque préparatoire de La Coruña (Espagne) tenu le 6 septembre, à savoir Les actes préparatoires, la participation et les nouvelles formes de responsabilité en droit pénal international, sous la perspective de la jurisprudence des cours et des tribunaux pénaux internationaux.

Renseignements sur l'Association

L'Association publie périodiquement la Revue internationale de droit pénal, ainsi que, sur son site Web www.penal.org, une revue électronique. Cette publication reprend toutes les résolutions adoptées par les congrès de droit pénal.

4. Forum international des ONG pour le développement indonésien

(Statut consultatif spécial octroyé en 2004)

Partie I Introduction

A. Généralités

i) Objectifs, buts et principales modalités d'action de l'organisation

Le Forum international des ONG pour le développement indonésien, créé en juin 1985 sous la forme d'une conférence inter-ONG sur les questions en rapport avec le Groupe intergouvernemental pour l'Indonésie à l'initiative de plusieurs organisations non gouvernementales indonésiennes et de leurs partenaires aux Pays-Bas, est un réseau ouvert et pluraliste où sont représentés des organisations non gouvernementales indonésiennes et divers pays membres du Groupe consultatif pour l'Indonésie ainsi que des organisations internationales et des particuliers intéressés par l'Indonésie et œuvrant à son développement.

ii) Modification des statuts et domaines d'activités élargis

En novembre 2006, l'Assemblée générale du Forum, réunie en session extraordinaire, a décidé de changer le statut juridique de ce dernier, lequel, de fondation, est devenu une association composée de membres; les statuts, les projets d'avenir, la mission et la portée des activités du Forum ont été modifiés en conséquence. Lorsque le Forum avait le statut de fondation, les organisations et les particuliers qui prenaient part à ses activités étaient de simples participants, aux droits et devoirs restreints. Désormais, les membres ont tous la plénitude des droits et obligations en ce qui concerne les programmes et activités du Forum. Ils sont habilités, après approbation du Conseil d'administration, à représenter le Forum au plan national comme international pour ce qui est des activités de sensibilisation.

Constitué en association, le Forum s'est fixé comme projet d'avenir l'avènement de la démocratie, de l'égalité, de la justice sociale et de la paix pour assurer l'exercice des droits de l'homme tant au niveau national (en Indonésie) qu'au niveau international. Il a pour mission : i) de sensibiliser davantage la population à l'importance que revêtent les droits de l'homme, la démocratie, l'égalité, la justice sociale et la paix, et ce par le biais de l'information; ii) de mener des travaux de recherche et des études sur l'action des pouvoirs publics; iii) d'organiser des réunions de concertation sur les politiques afin de promouvoir celles qui défendent l'exercice et le respect des droits fondamentaux du peuple indonésien, et particulièrement des pauvres et des exclus; iv) d'avoir des activités de coopération, de mettre en place des réseaux et de développer la solidarité sociale aux plans aussi bien national qu'international.

La modification des statuts et l'élargissement des domaines d'activités se fondent sur une analyse de l'évolution de la situation au plan national, et notamment sur la ratification d'instruments internationaux tels que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination

raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; et, au plan international, sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la pauvreté qu'ont suscités les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur la constitution de réseaux régionaux de défense des droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Partie II

Contribution aux travaux des organismes des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies

2004 : Le Forum a, pour la première fois, été représenté à la Commission des droits de l'homme (à sa soixantième session, tenue du 15 mars au 23 avril 2004 à Genève). Le représentant du Bureau de liaison du Forum à Bruxelles a pris la tête de la délégation et a facilité la participation de 20 représentants de 20 organisations non gouvernementales indonésiennes membres du Forum. Ceci s'inscrivait dans le cadre des activités de sensibilisation au sein de l'ONU, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation des membres afin qu'ils puissent consolider leurs moyens de mobilisation au niveau international.

2005 : Le représentant du Forum a participé à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève du 14 mars au 22 avril 2005. Il a pris part à des réunions portant sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, défendu la cause du Forum et présenté à la Commission, dans huit déclarations écrites, les points de vue des organisations non gouvernementales et de la société civile indonésiennes sur les résolutions et décisions. Le Forum a également été représenté à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (Sommet mondial de 2005), qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York du 14 au 16 septembre 2005. Il a à cette occasion pris part à la séance inaugurale de la Campagne mondiale contre la pauvreté ainsi qu'à des ateliers de travail organisés dans ce cadre et qui portaient sur les partenariats entre l'ONU et la société civile dans une liberté plus grande et sur les défis que posent les partenariats. Le Forum a sollicité l'appui de la délégation indonésienne et de délégations africaines pour faire en sorte que leurs déclarations traitent du problème de la dette, du commerce équitable et du financement du développement. Enfin, il a distribué des notes d'information et des communications.

2006 : Des représentants du Forum ont pris part à la quarante-quatrième session de la Commission du développement social, qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York du 8 au 17 février 2006. Des représentantes d'organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes membres du Forum ont participé à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York du 27 février au 10 mars 2006. Il s'agissait pour elles, à cette occasion, de suivre le rapport présenté par le Gouvernement indonésien, d'intervenir à ce sujet par une déclaration écrite présentant les vues des organisations non gouvernementales, de se prononcer sur les textes issus de la

session, de constituer un réseau international avec d'autres représentants d'organisations non gouvernementales, et de mettre en place, à l'issue de la session, un réseau national en vue d'exécuter un programme d'action en Indonésie. Des représentants du Forum ont participé aux réunions suivantes à Genève, en rapport avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'avec la réforme de l'ONU : soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme (13 mars-21 avril 2006) et première session du Conseil des droits de l'homme (19-30 juin 2006). Le Forum a présenté 14 communications écrites à la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme.

2007 : Des représentants du Forum ont participé aux réunions suivantes et y ont défendu leur cause : quatrième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 12-30 mars 2007), sixième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 10-28 septembre 2007) et Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Bali, 3-14 décembre 2007). Le Forum a présenté 12 communications écrites au Conseil des droits de l'homme, toutes en rapport avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Forum a de plus aidé ses membres à présenter un contre-rapport qui faisait pendant au rapport du Gouvernement indonésien soumis en application de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

ii) Coopération avec des organismes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Le Forum et ses membres ont pris part à des réunions de concertation et de partage de l'information avec les rapporteurs spéciaux qui se sont rendus en Indonésie, à savoir : le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, M. Jorge Bustamante (12-21 décembre 2006), la Représentante spéciale du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme, M^{me} Hina Jilani (5-13 juin 2007) et le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture, M. Manfred Nowak (10-25 novembre 2007). Par ailleurs, le Forum a organisé une réunion à Batam (Indonésie) du 16 au 19 septembre 2006, alors que se tenait à Singapour la réunion annuelle entre le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Des représentants du Forum ont pris part à la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI tenue à Washington du 17 au 22 septembre 2007 et ils ont, à cette occasion participé au débat avec M. James Adam, Vice-Président de la Banque mondiale pour la région d'Asie de l'Est et du Pacifique, sur la stratégie régionale de la Banque concernant les pays à revenu intermédiaire, ainsi que sur d'autres questions pressantes.

iii) Activités menées en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

a) Activités répondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Au niveau international : Entre 2005 et 2007, le Forum a exécuté des activités dans les domaines suivants : travail en réseau en faveur de l'Action mondiale contre la pauvreté; observation du rôle joué par les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce; participation aux réunions, débats et

consultations du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment pour ce qui est de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du financement du développement aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire; travail en réseau, concertation avec le Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les objectifs du Millénaire pour le développement et lancement d'une campagne avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Indonésie.

Au niveau régional : Depuis 2005, le Forum prend part aux activités de l'Action mondiale contre la pauvreté en Asie, notamment pour ce qui est du partage de l'information et du renforcement de cette campagne au niveau régional. Il a envoyé des experts participer à la réunion organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur les moyens d'aller de l'avant ensemble pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Jakarta le 6 avril 2006.

Au niveau national et local : Entre 2005 et 2007, le Forum a mené diverses études sur l'action des pouvoirs publics et a proposé des moyens d'actions autres que ceux retenus par le Gouvernement et le Parlement indonésiens pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a lancé des campagnes nationales au moyen de communiqués de presse, d'émissions-débats à la radio et à la télévision et d'une manifestation en faveur de la paix; il a de plus appelé à la mise en place d'un réseau national sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur la dépaupérisation et a publié un rapport citoyen sur leur réalisation.

Au niveau local, le Forum a aidé ses membres et leurs réseaux par des activités de sensibilisation, notamment pour que les cibles et indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement soient pris en compte dans leurs enveloppes budgétaires en faveur des pauvres et des femmes ainsi que dans le cadre de leur action en faveur de la planification du développement.

En 2007, le Forum a publié un rapport citoyen sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Indonésie, qui faisait pendant à celui du Gouvernement. Grâce à toutes ces activités, le Forum a obtenu : i) que les objectifs du Millénaire pour le développement soient pris en compte dans le plan national de développement à moyen terme; ii) que le Gouvernement et les organismes de la société civile élaborent conjointement le document relatif à la stratégie nationale d'élimination de la pauvreté; iii) que les autorités de plusieurs districts inscrivent les objectifs du Millénaire pour le développement dans leur plan de développement à moyen terme au niveau du district; iv) que l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement soit considéré comme un indicateur des résultats obtenus par les autorités au niveau local.

b) Activités à l'appui de l'application des instruments internationaux

Le Forum a inscrit les valeurs et principes universels dans ses statuts et il fonde toutes ses activités de sensibilisation sur une démarche fondée sur les droits. Chaque année, il mène des campagnes thématiques séquentielles et des activités de sensibilisation : en mars, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'eau et de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale; en octobre, à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, de la Journée mondiale de l'alimentation et de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté; en novembre, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour

l'élimination de la violence à l'égard des femmes; et en décembre, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, de la Journée des droits de l'homme et de la Journée internationale des migrants.

5. Partnership for Indigenous Peoples Environment

(Statut consultatif spécial octroyé en 2004)

Partie I

Introduction

Au cours de la période considérée, l'organisation non gouvernementale Partnership for Indigenous Peoples Environment (PIPE) a continué de promouvoir la concertation, qu'elle considère comme étant un instrument au service de la réalisation d'études, du partage de l'information et d'une compréhension adéquate des questions propres aux peuples autochtones et d'une meilleure appréhension des conflits. PIPE a, au moyen d'initiatives telles que des conférences, des ateliers de travail, des tables rondes, des communications écrites et le recours aux médias, donné suite aux résolutions adoptées par les Nations Unies. Les travaux de recherche relatifs à l'identité des peuples autochtones africains, qui ont débuté en 2004, se poursuivent. Ils ont permis de mettre en place une base de données et de consultation fiable pour sélectionner des représentants aux réunions de l'ONU et financer leur participation. PIPE œuvre à l'établissement de partenariats en ce sens qu'elle élabore des projets d'intérêt commun et qu'elle contribue à de bonnes relations au sein des organisations autochtones représentées à l'ONU et entre elles. Elle lance des campagnes sur des questions d'intérêt local de sorte à faire participer des organisations non gouvernementales, grandes et petites, au débat sur les problèmes qui se posent aux peuples autochtones, et elle encadre des activités de sensibilisation au respect des droits économiques, environnementaux, politiques et culturels des peuples autochtones. Fondée en juin 1993, en marge de la Conférence internationale des droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne les 14 et 15 juin 1993, PIPE a continué de collaborer avec l'ONU et les États qui en sont membres et à rapprocher des groupes autochtones afin de focaliser l'attention sur les besoins des peuples autochtones.

Partie II

Contribution aux travaux des organismes des Nations Unies

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies.

i) PIPE a participé à chacune des sept sessions que l'Instance permanente sur les questions autochtones a tenues à ce jour, soit, pour la période considérée : i) la troisième session, tenue du 10 au 21 mai 2004; ii) la quatrième session, tenue du 16 au 27 mai 2005; iii) la cinquième session, tenue du 15 au 26 mai 2006; iv) la sixième session, tenue du 14 au 26 mai 2007; toutes ces sessions se sont déroulées au Siège de l'ONU à New York. PIPE a de plus participé aux conférences annuelles du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales et a organisé des manifestations en marge de certaines d'entre elles. Elle a également pris part au processus de sélection des sujets à retenir pour ces manifestations et s'est employée à mettre l'accent sur les questions relatives aux peuples autochtones.

ii) Au cours de la période considérée, PIPE a participé aux conférences annuelles suivantes du Département de l'information tenues au Siège de l'ONU à New York : cinquante-septième conférence (8-10 septembre 2004), qui avait pour thème « Les objectifs du Millénaire pour le développement : la société civile agit »; cinquante-huitième conférence (7-9 septembre 2005, « Notre défi : des voix pour la paix, la conclusion de partenariats et le renouveau »); cinquante-neuvième conférence (6-8 septembre 2006, « Forger des partenariats efficaces au service de la sécurité humaine et du développement durable : une tâche inachevée »); soixantième session (5-7 septembre 2007, « Le changement climatique : en quoi il nous concerne tous »), au cours de laquelle les représentants de PIPE ont appelé l'attention sur les questions environnementales en rapport avec les peuples autochtones. PIPE a présenté des déclarations écrites à chacune des sessions de l'Instance permanente et a financé la participation de représentants à toutes les conférences annuelles du Département de l'information ainsi qu'à toutes les sessions de l'Instance.

iii) Contribution de PIPE au rapport du Secrétaire général concernant l'examen préliminaire des activités du système des Nations Unies liées à la Décennie internationale des populations autochtones (E/2004/CRP.11-12) : le Secrétaire général, dans son rapport annuel de 2004, a salué la contribution de PIPE aux travaux de l'Organisation. Le rapport mentionne expressément la contribution du Président de PIPE, M. Goodluck Diigbo, à ces travaux.

iv) Session de fond du Conseil économique et social (New York, 3-28 juillet 2006) : Le Président de PIPE a présenté une communication au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire. Le thème du débat de haut niveau de cette session s'intitulait « Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable ». Le Président de PIPE a participé à toutes les réunions et a présenté une déclaration écrite publiée comme document de l'ONU sous la cote E/2006/NGO/19. Le document final de la session souligne qu'il faut se pencher sur les problèmes qui se posent aux peuples autochtones. PIPE a déclaré que, pour ce faire, il fallait obtenir un appui concret et substantiel de la communauté internationale, ce qui expliquait pourquoi PIPE continuait à sensibiliser les gouvernements et les organisations internationales dans le but d'établir d'authentiques partenariats dans des domaines d'activités spécifiques, notamment le développement des villages, le développement du secteur agricole, la protection de l'environnement, le droit au développement, l'acquisition de compétences et l'emploi.

Partie III

Coopération avec des organismes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

Les relations de PIPE avec l'ONU ont pour cadre sa collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général (contribution de PIPE au rapport du Secrétaire général), son partenariat avec la Mission permanente du Pérou (organisation de conférences et de forums de concertation), sa collaboration avec le Département de l'information (auquel PIPE est affilié), et ses liens de travail avec le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones (lequel prend, depuis 2002, les inscriptions des membres de PIPE provenant de diverses régions du globe). Tout

ceci a permis à PIPE de faire participer davantage de représentants des groupes et nations autochtones aux travaux de l'ONU et en particulier à ceux du Conseil économique et social et de l'Instance permanente. La Mission permanente du Guatemala a cofinancé le lancement du système électronique de communication de PIPE au service des partenariats (portail Internet); le Chili et d'autres États Membres ont contribué à diverses manifestations organisées par PIPE, ce qui a consolidé la foi des peuples autochtones dans l'ONU. Grâce à l'organisation d'un plus grand nombre de manifestations en collaboration avec les États Membres, et parce qu'elle a permis à des gens qui n'auraient pas eu les moyens de le faire de participer aux activités de l'ONU, PIPE a été en mesure de promouvoir la compréhension de certaines questions pressantes à l'ordre du jour de l'ONU.

Partie IV

Changements intervenus au cours de la période quadriennale considérée

Depuis que le Conseil économique et social lui a octroyé le statut consultatif, un évènement majeur s'est produit qui a eu des incidences considérables sur les travaux de PIPE en rapport avec l'ONU et les États qui en sont membres. Le 13 septembre 2007, en effet, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ceci a contribué à orienter davantage les activités de PIPE vers la concertation en matière de droits de l'homme. C'est ainsi que le 10 décembre 2007, elle a lancé un programme d'action initial visant à rassembler toutes les parties intéressées pour aplanir les différences. Cette initiative a été lancée à l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2007. Depuis, PIPE a célébré cette journée chaque année de façon à manifester son attachement aux droits de l'homme et à lancer de nouvelles stratégies destinées à maintenir les droits des peuples autochtones au centre de l'actualité. Le nouveau programme d'action vise à dégager un consensus en vue de concrétiser les droits d'ores et déjà déclarés de ces peuples en mesures pratiques à l'échelle nationale. PIPE est consciente du fait que, la Déclaration n'ayant pas été adoptée par consensus, il importe de procéder à des consultations étendues. Elle a constaté que, vu les conflits sanglants qui éclatent dans des régions où les peuples autochtones défendent leur droit à l'autodétermination ainsi qu'à la propriété de leurs terres et de leurs ressources naturelles, il reste encore beaucoup à faire pour que ces peuples puissent exercer leurs droits.

Partie V

Quelques initiatives prises par PIPE au cours de la période considérée

i) **Atelier de travail sur la sécurité économique au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement** : PIPE a organisé cet atelier dans le cadre des activités de la société civile en marge de la cinquante-septième Conférence annuelle du Département de l'information, tenue au Siège de l'ONU à New York du 8 au 10 septembre 2004.

ii) **Système électronique de communication de PIPE au service des partenariats** : Le 26 mai 2005, M^{me} Victoria Tauli-Corpus, Présidente de l'Instance permanente, a lancé cette initiative conçue par PIPE. Il s'agit du premier portail Internet mis en place par une organisation non gouvernementale au service des peuples autochtones de la planète. Il est significatif que ce lancement se soit déroulé en marge de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Ce portail a permis de porter au-delà du Siège de l'ONU le débat sur les questions examinées dans le cadre de l'Instance. Il offre l'occasion d'observer la suite donnée aux questions portées devant l'Instance. Jusque là, les représentants des peuples autochtones n'avaient pas la possibilité de partager leurs données d'expérience à leur retour de New York. Le lancement et l'exploitation de ce portail ont fait l'objet d'articles dans de nombreuses langues autochtones et dans les médias.

iii) **Célébration, le 28 septembre 2006 au Siège de l'ONU, de la Journée mondiale du village** : PIPE a lancé et célébré la première Journée mondiale du village au Siège de l'ONU à New York, avec ses partenaires des différentes régions du globe. Il s'agissait de sensibiliser davantage l'opinion sur l'importance d'un mode de développement axé sur le village. PIPE avait proposé que l'ONU déclare une journée mondiale afin de faire mieux comprendre l'importance du développement rural. Depuis, cette manifestation a été reprise par la fondation Global Village Congress, initialement créée et financée par PIPE dans le cadre de l'action menée pour encourager le financement direct d'activités relatives aux villages.

iv) **Lancement de la fondation Global Village Congress : manifestations tenues le 22 août 2006 au National Press Club (Washington) et le 12 avril 2006 à Wageningen (Pays-Bas)** : ces deux manifestations, de part et d'autre de l'Atlantique, ont été organisées par PIPE pour lancer la fondation Global Village Congress, une organisation à but non lucratif dont les statuts sont déposés aussi bien à Washington qu'aux Pays-Bas. Cette fondation a permis d'appeler davantage l'attention, de par le monde, sur le principe du développement par la base. Le développement par la base vise à inciter les bénéficiaires locaux du financement du développement à décider eux-mêmes de leurs priorités, à se charger de fournir les compétences et les ressources nécessaires, et à assurer les services de contrôle et d'évaluation concernant les effets de l'aide au développement fournie par les pays riches. Selon Adam Lerrick, chercheur à l'American Enterprise Institute et professeur d'économie à la Carnegie Mellon University, il est clair que le milliard de milliards de dollars fourni depuis 50 ans au titre de l'aide extérieure n'a servi à rien, et ce parce que l'argent a en général été envoyé à des pays dont les pouvoirs publics étaient corrompus. Pour Linda Docter, administratrice de projet auprès du Conseil

consultatif néerlandais de la recherche sur l'aménagement du territoire, la nature et l'environnement et Présidente du Global Village Congress, il est temps de passer à de nouvelles approches de la coopération au développement et de s'adresser directement aux collectivités locales. Les travaux de PIPE se sont étendus au fil du temps. Mais compte tenu de l'intérêt renouvelé de l'ONU pour les questions autochtones, PIPE demeure résolu à consolider son partenariat avec l'Organisation en faveur du progrès. Le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), M. Djankou Ndjoukou, a déclaré qu'une organisation telle que le Global Village Congress peut être un vecteur efficace pour des institutions telles que le BIT et les organismes des Nations Unies qui doivent acheminer vers des villages pauvres des ressources qui leur font cruellement défaut. PIPE retrace l'avenir.
